COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 25 AVRIL 2012

L'an deux mil douze, et le mercredi 25 avril à 20h30
Le Conseil Municipal légalement convoqué par Monsieur le Maire
le 17 avril, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Albert ANDREVON, Maire de la commune.

Présents : A.Andrevon, M.Azy, A.Caïato, B.Cerca, C.Cuchetto, L.Cudraz, C.Drevet, J.Gerbaux, V.Gras, D.Giraud, P.Manjarrès, J.Marron, G.Piroit, G.Trumaut.

Absents avec pouvoir : M.Augoyat pouvoir à J.Gerbaux
Y.Cottavoz pouvoir à A.Andrevon
A.Fender pouvoir à J.Marron
C.Lafay pouvoir à V.Gras
J.Weiss pouvoir à G.Piroit

Secrétaire de séance : G.Trumaut

-=-=-=

Dans cette perspective, les élus proposent un projet basé sur quatre choix fondamentaux :

. Développer une politique d'urbanisme au service de la cohésion sociale, de la qualité de vie et d'un habitat plus durable,
. Accompagner le développement des centralités existantes et émergentes afin de renforcer l'attractivité lumbinoise,
. Promouvoir une approche paysagère et environnementale des espaces adjacents aux zones urbanisées et pérenniser les activités agricoles,
. Appréhender la problématique du déplacement en permettant notamment le développement d'un maillage efficace avec des connexions cycles et piétons.

Pour la mise en œuvre de ces orientations, il conviendra de développer les objectifs suivants :

. Maîtriser la croissance démographique,
. Agir en faveur de l'équilibre social et intergénérationnel,
. Favoriser la réhabilitation,
. Privilégier l'urbanisation des « dents creuses » en recomposant un paysage ouvert et relié,
. Organiser de manière cohérente l'urbanisation des grands secteurs stratégiques.

En développant un mélange de formes urbaines :

> Individuel 30 % soit 180 logements
> Intermédiaires 40 % soit 110 logements
> Collectif 30 % soit 80 logements

La commune souhaite organiser la mixité sociale sur la commune en faisant en sorte que chaque zone urbaine puisse accueillir un certain taux de logements sociaux (15 à 20 % de logements sociaux)

. Intégrer les principes de composition urbaine et paysagère à travers des orientations d'aménagement en particulier pour les secteurs :
- Grangettes et Pouillot pour la construction d'un quartier durable en entrée de ville,
- Les Longes Nord en intégrant un quartier diversifié dans son environnement,
- Secteur des Fontanettes pour une transition harmonieuse de la ville avec la plaine agricole.

. Conforter les centralités existantes ou émergentes :
- Centre Ancien,
- Secteur Sud pôle de vie : Loisirs Economie,
- Requalification de l'entrée Nord.

. Préserver le patrimoine naturel de la commune pour son rôle paysager et son rôle de biotope,
. Maintenir des vues ouvertes sur le grand paysage,
. Pérenniser les activités agricoles pour leur rôle économique et leur rôle paysager,
. Intégrer la réflexion menée dans la charte paysagère et urbanistique du Grésivaudan.

Vote pour à l'unanimité

DELIBERATION N° 2 - Choix du maître d'œuvre dans le cadre du projet des travaux d'aménagement de la traversée du village.

Après avoir fait réaliser un avant projet sommaire à soumettre aux services du Conseil Général, gestionnaire de la RD 1090, la commune de Lumbin souhaite engager la phase de réalisation de ce projet .

Il a donc été décidé de choisir un maître d'œuvre pour les phases suivantes :
- avant projet détaillé
- dossier de consultation d'entreprises
- suivi des travaux

A cette fin, trois bureaux d'études ont été consultés sur la base de l'estimatif produit lors de l'avant projet sommaire.

Les différentes propositions fournies sur la base d'un montant de travaux de 600 000€ TTC sont les suivantes :

- Paul VOLLIN Ingénierie : 25 800€ TTC
- EPODE : 23 766.91€ TTC
- MTM infra : 23 322€ TTC

Les références de ces entreprises étant reconnues, il est proposé de retenir le bureau d'études MTM Infra pour ces travaux.

Vote pour à l'unanimité

DELIBERATION N°3 - Programmation des travaux d'accessibilité des bâtiments communaux et voiries communales.

Le Maire expose :

La commune de Lumbin a fait réaliser le diagnostic d'accessibilité des bâtiments communaux et voiries communales.
La mise en conformité de ces bâtiments doit être réalisée avant l'année 2015.
Il est proposé de prévoir une programmation sur les quatre années à venir afin d'être en conformité avec l'échéancier de la loi du 11 février 2005.

- **Année 2012** :
  1. école maternelle : 16 500€ HT
  2. restaurant scolaire :5 000€ HT
  3. salle CNOSSOS : 15 000€ HT

TOTAL 2012 : 36 500 H.T.

- **Année 2013** :
  1. salle ICARE : 35 000€ HT
  2. école primaire : 30 000€ HT
  3. voiries RD 1090 : 100 000€ HT

TOTAL 2013 : 165 000€ HT

- **Année 2014** :
  1. mairie : 130 000€ HT
  2. voiries : 100 000€ HT

TOTAL 2014 : 230 000€ HT

DELIBERATION N°4 - Choix du maître d'œuvre pour le réaménagement de la salle CNOSSOS

Les membres du conseil municipal ont estimé ne pas avoir des informations suffisamment complètes pour voter cette délibération. Celle-ci est reportée au conseil municipal du 22 mai 2012.

Fin de la séance à 23h

Fait à Lumbin le 25 avril 2012

Le Maire
A.ANDREVON